

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service du 02/07/2020 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2020, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2021;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 16/11/2020 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 178, en Anglais, du Centre de Langues - CLIL est mise en place au titre du recrutement 2021 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BROUTTIER	JEAN-FRANCOIS	CERTIFIE	Anglais
Mme	CORNEZ	ELODIE	AGREGE	Italien
Mme	DEWULF-BREMER	ELODIE	AGREGE	Anglais
M.	MARKEY	MICHAEL	MCF	Sciences du langage
Mme	RIVENS	ANNICK	PR	Anglais
Mme	SKYRONKA	SAM	CERTIFIE	Anglais

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 16/11/2020

Président

Jean-Christophe CAMART